

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION  
DENOMMEE

*« Projet d'extension et de consolidation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et  
d'assainissement dans la province du Maniema »*

NI: 3017548

N° ENABEL: RDC1418811

Vu la Convention spécifique dénommée « **Projet d'extension et de consolidation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la province du Maniema** » conclue entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo en date du 16 décembre 2016, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « **Projet d'extension et de consolidation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la province du Maniema** » signée le 3 janvier 2017 entre l'Etat belge, représenté par le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, et l'Agence belge de Développement, représentée par deux de ses Administrateurs, ci-après dénommée « la Convention de mise en œuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 27 AVRIL 2020 et 12 JUIN 2020 conclu entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu la Loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1  
Objet

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 27 AVRIL 2020 et 12 JUIN 2020 entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, le budget de la Convention Spécifique dénommée « **Projet d'extension et de consolidation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la province du Maniema** » est augmenté de 750.000€ (sept cent cinquante mille euros) pour un total de 6.500.000 € (six millions cinq cent mille euros).

**Article 2**  
**Budget de la prestation de coopération**

L'article 2 de la Convention de mise en œuvre est modifié comme suit :

La contribution belge pour atteindre l'objectif spécifique de la prestation est de 6.500.000 € (six millions cinq cent mille euros).

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 12 juin 2020 en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,



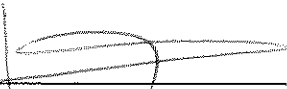
Administrateur

Pour l'Etat belge,



Alexander DE CROO  
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances,  
chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et Ministre  
de la Coopération au développement  
ou son délégué

et



Administrateur

## Plan financier

	RDC1418811 PROGEAU MANIEMA	Budget Actuel	Augmentation Budgétaire	Budget Total	% Augmentation	Planifiées 2020	Planifiées 2021	Planifiées 2022
A	<i>A Objectif spécifique</i>	3.313.000 €	505.000 €	3.918.000 €		1.379.124 €	1.761.896 €	494.240 €
A 01	<i>Réhabilitation et construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema sont réalisées selon les règles de l'art</i>	3.004.000 €	587.000 €	3.591.000 €	20%	1.277.424 €	1.665.896 €	431.740 €
A 01 01	Réhabilitation du réseau RVA Kasoa	80.000 €						
A 01 02	Amélioration du réseau Basoko	365.000 €						
A 01 03	Réhabilitation du réseau Kailo	135.000 €						
A 01 04	Construction du réseau big five	1.500.000 €	587.000 €	3.447.000 €	21%	1.277.424 €	1.665.896 €	431.740 €
A 01 05	Construction du réseau Kabasoga/Aéroport	430.000 €						
A 01 06	Construction du réseau gravitaire de Lokando	350.000 €						
A 01 07	Bureau Etudes international suivi	144.000 €	0 €	144.000 €		0 €	0 €	0 €
A 02	<i>Gestion communautaire : trois anciennes associations (RVA Kasoa, Basoko et Kailo) sont consolidées &amp; trois nouvelles constituées, et tous leurs membres formés pour garantir la pérennité du service de l'eau</i>	85.000 €	18.000 €	103.000 €	21%	17.000 €	28.000 €	25.500 €
A 02 01	Accompagnement à la création des ASUREP	30.000 €	18.000 €	48.000 €	60%	6.500 €	10.000 €	20.000 €
A 02 02	Formation des membres et personnel des ASUREP + appui	35.000 €		35.000 €	0%	6.500 €	13.000 €	2.500 €
A 02 03	Formation des membres et personnel de l'Inter ASUREP + appui	20.000 €	0 €	20.000 €	0%	4.000 €	5.000 €	3.000 €

		<i>Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées</i>	169.000 €	0 €	169.000 €	0%	78.000 €	60.000 €	25.000 €
A 03	A 03 01	Actions pour la promotion de l'hygiène et bonne utilisation de l'eau potable	50.000 €	0 €	50.000 €	0%	75.000 €	60.000 €	25.000 €
A 03	A 03 02	Matériel pour analyse périodique de la qualité de l'eau, acquisition des kits d'analyse & formation	29.000 €	0 €	29.000 €	0%	0 €	0 €	0 €
A 03	A 03 03	Actions démonstratives en assainissement: récupération des eaux de pluie, gouttières, citernes, water wheel, campagnes de sensibilisation, assainissement d'ouvrages hydrauliques, ...	50.000 €	0 €	50.000 €	0%	0 €	0 €	0 €
A 03	A 03 04	Soutien à la mise en place d'un système de financement pour la construction d'infrastructures d'assainissement individuel	40.000 €	0 €	40.000 €	0%	3.000 €	0 €	0 €
A 04		<i>Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrage et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées</i>	55.000 €	0 €	55.000 €	0%	6.700 €	8.000 €	12.000 €
A 04	A 04 01	capitalisation	35.000 €	0 €	35.000 €		0 €	0 €	0 €
A 04	A 04 02	Communication & visibilité	20.000 €	0 €	20.000 €		6.700 €	8.000 €	12.000 €
X		Réserve budgétaire	31.525 €	0 €	31.525 €		0 €	0 €	0 €
Z		Moyens généraux	2.405.475 €	145.000 €	2.550.475 €	6%	517.064 €	467.242 €	457.809 €
Z 01		Ressources humaines	1.835.375 €	115.160 €	1.950.535 €		380.864 €	375.042 €	334.229 €
Z 01	Z 01 01	Personnel international	1.008.000 €	44.100 €	1.052.100 €	4%	126.000 €	130.200 €	161.700 €
Z 01	Z 01 02	Equipe technique nationale	322.900 €	20.400 €	343.300 €	6%	141.600 €	141.600 €	68.400 €
Z 01	Z 01 03	Services d'appui admin, financier, MP et logistique	504.475 €	50.660 €	555.135 €	10%	113.264 €	103.242 €	104.129 €
Z 02		Investissements	256.500 €	2.000 €	258.500 €	1%	14.000 €	7.000 €	6.600 €

Z 02 01	véhicule	80.000 €							
Z 02 02	Equipement et matériel	80.500 €	2.000 €	82.500 €	2%	14.000 €	7.000 €	6.600 €	
Z 02 03	Aménagement, Réhabilitation et/ou loyers	96.000 €	0 €	96.000 €	0%				
Z 03	<b>Fonctionnement</b>	<b>185.600 €</b>	<b>27.840 €</b>	<b>213.440 €</b>		<b>64.200 €</b>	<b>60.200 €</b>	<b>66.980 €</b>	
Z 03 01	Frais de fonctionnement bureau et communications	72.000 €	12.500 €	84.500 €	17%	32.400 €	32.400 €	28.700 €	
Z 03 02	Frais de fonctionnement des véhicules PROGEAU	54.000 €	5.200 €	59.200 €	10%	15.300 €	15.300 €	14.530 €	
Z 03 03	Organisation des SMCL	17.600 €	3.640 €	21.240 €	21%	8.000 €	4.000 €	11.200 €	
Z 03 04	Frais de mission	30.000 €	5.000 €	35.000 €	17%	5.500 €	5.500 €	9.550 €	
Z 03 06	Frais Bancaires	12.000 €	1.500 €	13.500 €	13%	3.000 €	3.000 €	3.000 €	
Z 04	<b>Audit suivi et évaluation</b>	<b>128.000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>128.000 €</b>		<b>58.000 €</b>	<b>25.000 €</b>	<b>30.000 €</b>	
Z 04 01	Audits (partagés en 3 puis en 2)	36.000 €	0 €	36.000 €	0%	20.000 €	15.000 €	0 €	
Z 04 02	MTR + Evaluation finale (partagés avec les autres projets eau)	60.000 €	0 €	60.000 €	0%	28.000 €	0 €	30.000 €	
Z 04 03	Etude baseline et monitoring spécifique PROGEAU	12.000 €	0 €	12.000 €	0%	0 €	0 €	0 €	
Z 04 04	Suivi et backstopping	20.000 €	0 €	20.000 €	0%	10.000 €	10.000 €	0 €	
	<b>BUDGET</b>	<b>5.750.000 €</b>	<b>750.000 €</b>	<b>6.500.000 €</b>		<b>1.896.188 €</b>	<b>2.229.138 €</b>	<b>932.049 €</b>	